

## Règlement du Tremplin des Poly/Sons 2022

Présidente du jury : Yoanna

### Article 1 - Définition du tremplin

Le Théâtre des Pénitents organise, dans le cadre du festival Poly/Sons, un tremplin ouvert aux groupes ou artistes de musiques actuelles d'expression francophone. Il s'engage dans une démarche d'accompagnement au bénéfice du lauréat, notamment dans les réseaux professionnels de la chanson française.

### Article 2 - Conditions de candidature

Ce concours est ouvert aux auteurs-compositeurs-interprètes âgés de plus de 18 ans, individuels ou en groupes, issus de la région Auvergne-Rhône-Alpes, dont le registre musical entre dans le champ des musiques actuelles d'expression francophone. Le groupe ou l'artiste ne doit pas se produire en public sous son nom depuis plus de 3 ans à la date de clôture des inscriptions.

### Article 3 - Inscription

Les dossiers de candidature devront être envoyés au plus tard le 4 décembre 2021 à [vrival@ville-montbrison.fr](mailto:vrival@ville-montbrison.fr). Les dossiers incomplets ou reçus hors délais ne seront pas pris en compte.

L'envoi devra contenir impérativement :

- la fiche de renseignements au verso, convenablement remplie.
- 4 titres (format mp3, max 5Mo par fichier), via un lien de téléchargement type WeTransfer.
- une présentation (historique, press-book..., 2Mo maximum)

### Article 4 - Critères de sélection

Pour que la candidature puisse être recevable, les critères suivants devront être respectés par le candidat :

- être disponible le samedi 22 janvier 2022 (en cas d'annulation à cause du COVID, une date de remplacement sera proposée ultérieurement)
- être âgé(s) de plus de 18 ans
- le support audio doit être audible, ce qui ne veut pas dire forcément de grande qualité
- être en capacité de fournir un programme de 25 minutes

### Article 5 - Processus

La sélection se fera sur écoute des titres.

1er tour (sur écoute des titres MP3) : Le directeur du Théâtre des Pénitents sélectionnera 45 artistes ou groupes.

2nd tour (sur écoute des titres MP3) : La présidente et le/la vice-président.e sélectionneront 5 groupes ou artistes (dont 1 sur suggestion de l'Espace jeunes de la Ville de Montbrison). La liste des 5 finalistes sera rendue publique sur la page Facebook du festival au plus tard le 16 décembre 2021.

3ème tour (soirée du 22 janvier 2022) : Le jury portera son intérêt sur la qualité artistique, la qualité d'interprétation, l'originalité, le potentiel d'évolution. Chaque groupe ou artiste devra interpréter au moins 4 chansons, et au maximum 1 seule reprise.

### Article 6 - Organisation

Les 5 groupes ou artistes retenus se produiront sur la scène du Théâtre des Pénitents le samedi 22 janvier 2022 à partir de 19h, dans des conditions professionnelles, pour une durée effective de 25 minutes par groupe ou artiste. Les balances auront lieu à partir de la fin de matinée. A l'issue de cette soirée, le jury proclamera le palmarès.

Le Théâtre des Pénitents prendra en charge la restauration de l'équipe le jour du tremplin, et une indemnité kilométrique pour 1 véhicule par groupe. Il est donc indispensable que chaque groupe soit adossé à une structure qui puisse émettre une facture.

### Article 7 - Prix

Trois prix seront attribués selon le classement du jury :

- 1er Prix "Tremplin des Poly/Sons" : 1200 euros + programmation lors de la saison 2022/ 2023
- 2nd Prix "Crédit Agricole" : 700 euros
- 3ème Prix "Sacem" : 500 euros

Le jury remettra également un prix spécial :

- Prix "Ville de Montbrison / Studio E" : 4 journées de studio au Studio E

Le public sera invité à voter pour remettre :

- Prix du Public

Les organisateurs attirent l'attention des candidats sur le fait que 2 participants sur les 5 peuvent potentiellement ne remporter aucun prix.

### Article 8 - Communication

Les finalistes au tremplin autorisent la publication de leur nom, adresse, photographie sans que celle-ci n'ouvre de droit à une quelconque indemnité que ce soit. Dans le cadre d'un partenariat avec France bleu Saint-Etienne-Loire, leurs titres pourront être diffusés par la station.

### Article 9 - Règlement

Les décisions du jury ne sont susceptibles d'aucun appel et le fait de participer au concours vaut acceptation du présent règlement.

# Fiche d'inscription au Tremplin des Poly'Sons 2022

Nom du groupe / de l'artiste :

Responsable du groupe :

Nom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone portable :

E-mail :

Le groupe / l'artiste :

Le groupe / l'artiste est-il structuré en association ? :

Le groupe / l'artiste est-il accompagné par un label ou un diffuseur ? :

Nombre de musiciens :

Date du premier concert public du groupe / de l'artiste sous ce nom :

Site internet ou Facebook :

Orientations musicales :

Date et Signature, valant acceptation du règlement au recto :

A renvoyer remplie et signée avant le 4 décembre 2021  
par mail à l'adresse suivante : [vrival@ville-montbrison.fr](mailto:vrival@ville-montbrison.fr)